

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022	
Date de la convocation : 31 mars 2022	Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 26
<i>L'an deux mil vingt deux, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire.</i>	PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mr BRIAND Nicolas, Mmes CAILLET Angélique, DAVIS Anne-Cécile, DEGRES Marie-Hélène, MM DEQUI Claude, DOUZAMY Bruno, Mme FAUVEAU Marie-Laure, Mr GAUTIER Jean-Paul, Mme GELARD Mickaëlle, Mr LEBRUN Jean-Lou, Mme MAHE Séverine, MM MONNIER Julien, NOURY Pascal, PANHALEUX Dominique, Mmes PARIS Maryse, POTIER Floriane, Mr RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mr SEILLER Michel, Mme SEROT Isabelle.
Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET Mme Florence BOCQ donne procuration à Mme Séverine MAHE Mme Isabelle CARGOUET donne procuration à Mme Maryse PARIS Mr Pierre-Alexandre JOLY donne procuration à Mr Fabien RACAPE Mr Yoann LE FOL donne procuration à Mr Jean-Paul GAUTIER Absente excusée : Mme Sophie JAN	
Secrétaire de séance : Mme Virginie SCHOTT	

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20h00)

1.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE	22-38
----	---	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui fait apparaître un résultat global :

- Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	562 314,31 €
Incorporation résultat antérieur	0,00 €

Excédent	562 314,31 €
----------	--------------

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2021	1 266 730,92 €
Incorporation résultat antérieur	- 1 222 832,94 €

Excédent	- 43 897,98 €
----------	---------------

Soit un déficit de clôture - 518 416,33 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Mr Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif de la commune de l'exercice 2021**

2.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE lotissement la bande du moulin T1 ET T2	22-39
-----------	---	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Lotissement La Bande du Moulin T1 et T2 » qui fait apparaître un résultat global :

-Section d'exploitation

Résultat de l'exercice	68 213,37 €
Incorporation résultat antérieur	- 0,26 €

Excédent **68 213,11 €**

-Section Investissement

Résultat de l'exercice	84 708,93 €
Incorporation résultat antérieur	- 102 041,79 €

Déficit - 17 332,86 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement La Bande du Moulin T1 et T2 » de l'exercice 2021.**

3.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE lotissement la bande du moulin T3	22-40
-----------	---	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Lotissement La Bande du Moulin T3 » qui fait apparaître un résultat global :

-Section d'exploitation

Résultat de l'exercice	-0,63 €
Incorporation résultat antérieur	0,00 €

Déficit -0,63€

-Section Investissement

Résultat de l'exercice	198 471,84 €
Incorporation résultat antérieur	- 94 334,77 €

Excédent **104 137,07 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement La Bande du Moulin T3 » de l'exercice 2021.**

4.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTGUE	22-41
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Lotissement de Montgué » qui fait apparaître un résultat global :

-Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2021 : 60 417,21 €
Incorporation résultat antérieur - 60 417,21 €

-Section Investissement

Résultat de l'exercice 2021 28 668,25 €
Incorporation résultat antérieur - 28 668,25 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Lotissement de Montgué » de l'exercice 2021 et ainsi de clôturer le budget.**

5.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE	22-42
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif « Construction d'une gendarmerie » qui fait apparaître un résultat global :

- Section d'exploitation

Résultat comptable de l'exercice 2021 49 121,71 €
Incorporation du résultat antérieur 31 229,58 €

Excédent 80 351,29 €

- Section d'investissement

Résultat comptable de l'exercice 2021 0,00 €
Incorporation résultat antérieur - 57 142,88 €

Déficit - 57 142,88 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Construction d'une gendarmerie » de l'exercice 2021.**

6.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	22-43
-----------	---	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « SPIC – énergie photovoltaïque » qui fait apparaître un résultat global :

- Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2021 - 12 467,80 €

Incorporation résultat antérieur - 50 568,28 €

Déficit - 63 036,08 €

- Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2021 - 4 363,51 €

Incorporation résultat antérieur 44 097,67 €

Excédent 39 734,16 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « SPIC – énergie photovoltaïque » de l'exercice 2021.**

7.	PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL	22-44
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire présente le compte administratif du « Transport scolaire intercommunal » qui fait apparaître un résultat global :

- Section de fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice 2021 - 25 185,76 €

Incorporation du résultat antérieur - 3 323,07 €

Déficit - 28 508,83 €

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul GAUTIER, comme Président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif du budget annexe « Transport scolaire intercommunal » de l'exercice 2021.**

8.	PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2021 : COMMUNE	22-45
-----------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier, comptable public de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat de fonctionnement s'élevant à 562 314,31 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :

- virement de la somme de 262 314,31 € à la section d'investissement du budget communal de l'exercice 2022.
- virement de la somme de 300 000 € à la section de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2022.

9.	PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT la bande du moulin T1 ET T2	22-46
-----------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier, comptable public de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat de d'exploitation s'élevant 68 213,11 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- o **la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**
 - report à la section d'exploitation 2022 68 213,11 €
 - virement à la section d'investissement 2022 0,00 €

10.	PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BANDE DU MOULIN T3	22-47
------------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier, comptable public de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2022 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat de fonctionnement s'élevant à - 0.63 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- o **la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**
 - report à la section d'exploitation 2022 - 0.63 €
 - virement à la section d'investissement 2022 0,00 €

11.	PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021 : BUDGET ANNEXE GENDARMERIE	22-48
------------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 faisant apparaître en clôture de l'exercice, un résultat d'exploitation du budget annexe « Construction d'une gendarmerie » s'élevant à 80 351,29 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **la répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes**
 - report à la section d'exploitation 2022 23 208,41 €
 - virement à la section d'investissement 2022 57 142,88 €

12.	PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021 : BUDGET ANNEXE SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	22-49
------------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 faisant apparaître en clôture de l'exercice du budget annexe « SPIC – énergie photovoltaïque », un résultat d'exploitation - 63 036,08 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**
 - report à la section d'exploitation 2022 - 63 036,08 €
 - virement à la section d'investissement 2022 0,00 €

13.	PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2021 : BUDGET ANNEXE TSI	22-50
------------	---	--------------

Le conseil municipal,

Vu le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier de la commune et approuvé le 18 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 faisant apparaître en clôture de l'exercice du budget annexe « Transport scolaire intercommunal », un résultat d'exploitation de - 28 508,83 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **La répartition de l'affectation du résultat selon les dispositions suivantes :**
 - report à la section d'exploitation 2022 - 28 508,83 €

14.	FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022	22-51
------------	--	--------------

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur proposition de la commission « Finances, développement économique, bâtiments communaux » en date du 22 mars 2022, les taux d'imposition de TH, TFB et TNFB sont fixés comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De voter et d'approuver les taux d'imposition suivants :**

- ❖ **Taxe d'habitation** 13,09 %
- ❖ **Taxe foncière sur propriétés bâties** 35,77 %
- ❖ **Taxe foncière sur propriétés non bâties** 50,33 %

15.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE	22-52
------------	---	--------------

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 10 mars 2022 et le 22 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le budget primitif 2022 s'élevant à :**

- ◆ **section de fonctionnement : 4 079 807,29 €**
- ◆ **section d'investissement : 3 031 047,55 €**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer les contrats d'emprunt dans la limite des crédits inscrits aux budgets,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les opérations de renégociation, en cas d'opportunité.**

16.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT LA BANDE DU MOULIN T1 ET T2	22-53
------------	---	--------------

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2022 s'élevant à :

- **section de fonctionnement : 233 337,86 €**
- **section d'investissement : 17 332,86 €**

17.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT LA BANDE DU MOULIN T3	22-54
------------	---	--------------

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2022 s'élevant à :

- section de fonctionnement : 686 868,56 €**
- section d'investissement : 690 862,93 €**

18.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE	22-55
------------	--	--------------

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 s'élevant à :

-section de fonctionnement : 122 713,41 €

-section d'investissement : 116 311,88 €

19.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 SPIC ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	22-56
------------	---	--------------

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de production d'énergie photovoltaïque revêt un caractère industriel et commercial et que le service est géré sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget du service « production d'énergie photovoltaïque » qui s'élève à :

-section d'exploitation : 97 925,57 €

-section d'investissement : 56 806,51 €

20.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET TSI	22-57
------------	--	--------------

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avis de la commission « finances » réunie le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 s'élevant à :

-section de fonctionnement : 349 408,83 €

21.	ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS	22-58
------------	---	--------------

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L.2311 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé à l'ouverture de plusieurs autorisations de programme sur le budget de la commune.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'exercice 2021 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué,

3 autorisations de programmes ont été créées et sont toujours en cours :

- > **AP N° 2018-01-220**, Extension MDTL
- > **AP N° 2018-02-236** Ancien supermarché Rue Le Mauff
- > **AP N° 2021-01-250** Aménagement MFS et mairie

1 autorisation est à créer en 2022 :

- > **AP N° 2022-01-253** : MAM Maison d'assistants maternels.

TABLEAU D'ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS											
TTC	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT							
N° AP	Pour mémoire AP votée	Révision N	Total cumulé	Anérieurs 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2018-01-220											
Extension MDTL	2 969 538,55	0,00	2 969 538,55	333 401,28	299 345,46	1 493 567,86	618 532,54	129 691,41	95 000,00	0,00	0,00
2018-02-236											
Ancien supermarché Rue Le Mauff	2 170 282,86	0,00	2 170 282,86	5 731,20	284 993,14	309 754,69	1 435 488,17	99 315,66	35 000,00	0,00	0,00
2021-01-250							Antérieur 2021				
Extension Mairie/ création France Services	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 525,12	17 405,71	500 000,00	800 000,00	579 069,17
2022-01-253											
MAM (Maison d'Assistants Maternels)	480 000,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	250 000,00	180 000,00

Au regard des paiements réalisés sur l'exercice 2021, du résultat des études de programmation ou de maîtrise d'œuvre et des contraintes liées à la planification des travaux, il est nécessaire d'actualiser les montants prévus, soit pour les autorisations de programme, soit pour l'échéancier des crédits de paiements.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,
- CONSIDERANT l'approbation du compte administratif pour 2021, confirmant l'absence de constatation de restes à réaliser pour ces autorisations de programme,
- CONSIDERANT les projets inscrits au budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la révision des autorisations de programme conformément au tableau présenté
- D'actualiser l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus,
- De préciser que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif de la commune.

22.	EXTENSION ET REHABILITATION MAIRIE FS : APPROBATION DE LA PHASE AVANT PROJET SOMMAIRE (A.P.S)	22-59
------------	--	--------------

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet KAZO a été désigné dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension et réhabilitation Mairie France Service.

Ladite mission de maîtrise d'œuvre comprend notamment des études préalables, de conception, et de suivi de la réalisation jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Le 28 mars dernier, le cabinet KAZO a présenté le rendu du projet au stade APS, dans la continuité de l'esquisse qui avait été préalablement présenté et débattu en comité pilotage et exposé à l'assemblée délibérante. Cet avant-projet-sommaire prévoit :

- La restructuration de la Mairie actuelle pour environ 300m² de surface utile globale,
- L'extension de la Mairie pour 246m² SU,
- L'extension pour la création de la MFS pour 44 m² SU,
- Une démarche environnementale issue de l'audit énergétique Akajoule.

Le coût prévisionnel des travaux à la phase APS est de **1 238 332 € HT**.

ALLAIRE RESTRUCTURATION de la MAIRIE & CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES					
ESTIMATIF APS 31/03/2022					
Surface de plancher RdC = 590m ² , dont:			BUDGET MARCHE HT		
- réhabilitation existant: 300m ² - extension Mairie: 246m ² - extension France Service: 44m ²			1 250 000,00 €		
LISTE DES LOTS		MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC	%
1	VRD - TERRASSEMENTS - ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	176 700,00	35 340,00	212 040,00	14,27%
2	GROS ŒUVRE	207 625,00	41 525,00	249 150,00	16,77%
3	CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGES	139 500,00	27 900,00	167 400,00	11,27%
4	COUVERTURE - ETANCHEITE	82 150,00	16 430,00	98 580,00	6,63%
5 & 6	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM & MIXTE BOIS/ALUMINIUM	69 275,00	13 855,00	83 130,00	5,59%
7	SERRURERIE - METALLERIE	44 625,00	8 925,00	53 550,00	3,60%
8	MENUISERIE INTERIEURE - PARQUET	45 730,30	9 146,06	54 876,36	3,69%
9	CLOISONNEMENT - ISOLATION	71 724,50	14 344,90	86 069,40	5,79%
10	REVTEMENTS DE SOLS - FAIENCE	47 057,20	9 411,44	56 468,64	3,80%
11	PLAFONDS SUSPENDUS	39 425,00	7 885,00	47 310,00	3,18%
12	PEINTURE - REVTEMENTS MURaux - NETTOYAGE	38 520,00	7 704,00	46 224,00	3,11%
12	PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	165 000,00	33 000,00	198 000,00	13,32%
13	ELECTRICITE - COURANTS FORTS & COURANTS FAIBLES	111 000,00	22 200,00	133 200,00	8,96%
TOTAL HT		1 238 332,00 €	247 666,40 €	1 485 998,40 €	100,00%

la présente estimation ne comprends pas:

- les couts liés à la réalisation de fondations profondes ou semi-profondes en l'absence d'étude géotechnique (fondations courantes à la cote hors gel prévues en bas);
- les couts liés aux demandes spécifiques du coordinateur SPS;
- les couts liés à l'intégration des remarques du Bureau de Controle.

		MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC	
OPTION 01	Chaudière Bois à granulés sous réserve des études de faisabilité (approvisionnement granulés, mise en place de la chaudière, etc...)	40 000,00	8 000,00	48 000,00	
OPTION 02	Dépose Ardoises existantes + Mise en place Bac Acier pour mise en place photovoltaïques et alléger le poids de la charpente existante dépose des ardoises, mise en plac ebac acier, faitage et finitions + échaffaudage, évacuation	14 000,00	2 800,00	16 800,00	
OPTION 03	Panneaux Photovoltaïques SANS PRISE EN COMPTE DES OMBRES PORTEES	38 000,00	7 600,00	45 600,00	
	toiture existante avec bac acier pente 40°: 6,4 kWc	12 000,00	2 400,00	14 400,00	
	toiture extension plate: 24 kWc	26 000,00	5 200,00	31 200,00	
OPTION 04	Panneaux Photovoltaïques AVEC PRISE EN COMPTE DES OMBRES PORTEES	22 500,00	4 500,00	27 000,00	
	toiture existante avec bac acier pente 40°: 1,3 kWc	2 500,00	500,00	3 000,00	
	toiture extension plate: 14,4 kWc	20 000,00	4 000,00	24 000,00	

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur cet APS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'Approuver l'APS tel que présenté ci-dessus.**

23.	CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES POUR LES MISSIONS DE COORDINATION SPS, DE CTC, DE RECHERCHE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION ET REHABILITATION MAIRIE FS	22-60
------------	--	--------------

Mr le Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie FS, il convient de procéder à diverses missions incombant à des bureaux d'études compétents.

Il s'agit notamment des missions de :

- Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
- Contrôle Technique de Construction (CTC)
- Diagnostic Amiante/Plomb

Une consultation restreinte a été effectuée, Monsieur le Maire donne lecture du résultat de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

⇒ de donner un avis favorable pour les offres des bureaux suivants :

- **Coordination SPS : SOCIETE VERITAS pour un montant total de 4 522.00 € HT**
- **Contrôle Technique de Construction : SOCOTEC pour un montant total de 5100.00 Ht**
- **Diagnostic Amiante : AC ENVIRONNEMENT pour un montant total de 2048 € HT**

⇒ de charger Mr le Maire et les services administratifs de notifier les décisions aux attributaires

⇒ d'inscrire au budget 2022 au compte 2313 programme "Réhabilitation et extension Mairie / France Services" les crédits nécessaires à ces dépenses.

24.	MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT : EXTENSION DE LA MAIRIE ET CREATION France SERVICES	22-61
------------	--	--------------

Rapport de Monsieur Michel SEILLER, Adjoint au Maire

Monsieur Michel SEILLER, Adjoint au Maire, rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager des travaux de restructuration de la Mairie et de création d'une France Services

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune d'Allaire souhaite déposer des dossiers de demandes d'aides financières auprès de Monsieur le Préfet du Morbihan dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et auprès de la Région dans le cadre du programme « Bien Vivre en Bretagne 2022 »

Dans ce contexte, les plans de financement proposés à l'appui de ces demandes de subvention sont les suivants :

France SERVICES				
DEPENSES		RECETTES		
Terrassements -VRD-espaces verts	55 978,56 €	DETR 2020	211 500,00 €	41,70%
Gros œuvre	65 775,60 €	Région 2022	100 000,00 €	19,72%
Charpente ossature bois-bardages	44 193,60 €	DSIL 2022	52 000,00 €	10,25%
Couverture-étanchéité	26 025,12 €	363 500,00 € 71,67%		
Menuiserie ext alu	21 946,32 €			
Serrurerie-Métallerie	14 137,20 €	Autofinancement	143 657,02 €	28,33%
Menuiserie int	14 487,36 €			
Cloisonnement Isolation	22 722,32 €			
Revêtements de sols- faïence	14 907,72 €			
Plafonds suspendus	12 489,84 €			
Peinture- rev muraux	12 203,14 €			
Plomberie-chauffage-sanitaire	52 272,00 €			
Electricité	35 164,80 €			
Honoraires /frais exécution/études	75 000,00 €			
Autres travaux (répartition : 31,68%)				
Chaudière granulés	12 672,00 €			

Dépose ardoises et mise en place bas acier	4 435.20 €			
Panneaux photovoltaïques opt 3	12 038.40€			
Divers imprévus	10 707.84 €			
TOTAL	507 157,02 €	TOTAL	507 157,02 €	100,00%

MAIRIE				
DEPENSES		RECETTES		
Terrassements -VRD-espaces verts	120 721,44 €			
Gros œuvre	141 849,40 €	DSIL 2022	300 000,00 €	27.45%
Charpente ossature bois-bardages	95 306,40 €	PST 2020	150 000,00 €	13.72%
Couverture-étanchéité	56 124,88 €	PST 2021	150 000,00 €	13.72%
Menuiserie ext alu	47 328,68 €		811 500,00 €	74.25 %
Serrurerie-Métallerie	30 487,80 €	Autofinancement	492 974,98 €	45.10%
Menuiserie int	31 242,94 €			
Cloisonnement Isolation	49 002,18 €			
Revêtements de sols- faïence	32 149,48 €			
Plafonds suspendus	26 935,16 €			
Peinture- rev muraux	26 316,86 €			
Plomberie-chauffage-sanitaire	112 728,00 €			
Electricité	75 835,20 €			
Honoraires /frais exécution/études	161 000,00 €			
Autres travaux (répartition : 68.32%)				
Chaudière granulés	27 328.00 €			
Dépose ardoises et mise en place bas acier	9 564.80 €			
Panneaux photovoltaïques opt 3	25 961. 60 €			
Divers imprévus	23 092,56 €			
TOTAL	1 069 882.42 €	TOTAL	1 092 974,98 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Morbihan une subvention dans le cadre de la DSIL pour chacune des opérations
- de solliciter auprès de la Région une subvention au titre du dispositif « Bien vivre en Bretagne » pour la France Service
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

25.	CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE-CONSTRUCTION D'UNE MAM	22-62
------------	---	--------------

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité du projet de travaux de construction d'une MAM Maison d'assistants maternels.

Le montant estimatif de l'enveloppe des travaux est de 300 000€ HT.

Le coût de la Maîtrise d'œuvre est estimé à 30 000 € HT.

Monsieur le maire rappelle que selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une collectivité territoriale doit conclure un marché public afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services et qu'il existe des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services).

Il est possible de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsque le besoin est estimé inférieur à 40 000 € HT. L'acheteur a pour seules obligations de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics.

Une consultation a été lancée le 24 mars dernier, et la date de retour des propositions est arrêtée au 8/04/2022 à 12h.

Afin de tenir les délais imposés, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acter qu'une décision du Maire sera prise ultérieurement afin de choisir l'architecte le mieux disant sur cette opération.

26.	DISPOSITIF ARGENT DE POCHE	22-63
-----	----------------------------	-------

Rapport de Madame Séverine MAHE, Adjointe au Maire

Madame Séverine MAHE, Adjointe au Maire, indique aux membres du conseil que le dispositif « **Argent de Poche** » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 17 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées.

Pour permettre aux jeunes de la commune :

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- De découvrir la commune
- De découvrir le travail en équipe
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie - De valoriser leur image aux yeux des adultes

Ce dispositif, qui revêt un caractère éducatif et formateur, rencontre un vif succès auprès des adolescents concernés.

PUBLIC VISE

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16-17 ans exclusivement domiciliés à ALLAIRE. Tous les jeunes peuvent postuler sur les chantiers, la mixité est encouragée.

CRITÈRES D'INSCRIPTION

- Les jeunes intéressés doivent avoir entre 16 et 17 ans pour participer aux chantiers et remplir un dossier d'inscription avec leurs préférences de chantiers.
- Les chantiers seront proposés durant les mois de juin, juillet et août **à condition que la situation sanitaire le permette** pour 10 jeunes au maximum par semaine. Chaque jeune ne pourra être présent dans le dispositif plus de deux semaines durant les mois de juin, juillet et août sauf places vacantes les autres semaines.
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'une activité limitée à 3 heures par jour. Cette indemnité sera versée chaque fin de semaine par mandat administratif ou en numéraire par le biais de la régie communale d'avances.

DÉMARCHES

- Le dossier de candidature sera à retirer à la mairie ou à l'espace jeunes à partir du 20 avril 2022 et doit être déposé au secrétariat de la mairie d'Allaire pour le 10 mai 2022. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est retenu comme critère dans l'attribution des chantiers aux jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De reconduire en juin, juillet et août 2022 le dispositif « argent de poche » dans les mêmes conditions que celles de 2021 sous réserve que la situation sanitaire le permette,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif.**

27.	APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE REDON AGGLOMERATION	22-64
-----	--	--------------

Le projet de territoire est porté par le Président de Redon Agglomération. Il traduit la volonté des communes d'agir ensemble, de manière concertée et solidaire.

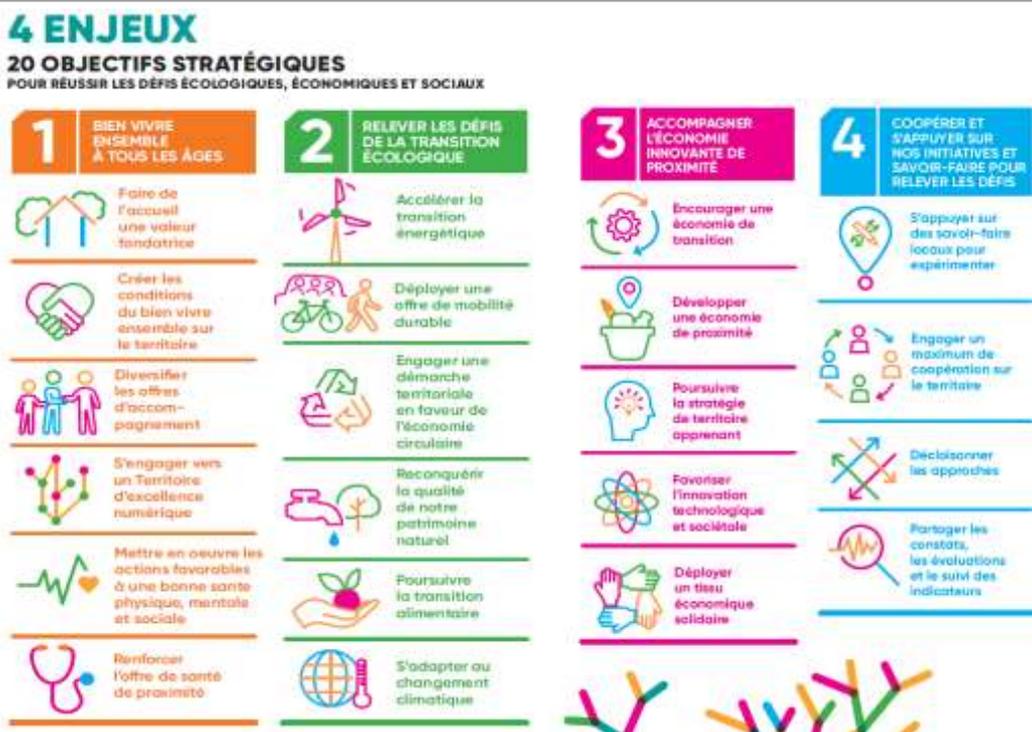
La démarche a donné lieu à une concertation et une implication de nombreux acteurs du territoire, 30 ateliers avec les élus, 9 webinaires par le Conseil de développement.

Le projet de territoire

A l'issue de l'ensemble des travaux, 4 enjeux ont été définis pour caractériser le sens du projet et l'esprit dans lequel il est prévu de travailler à son application. Ce projet de territoire doit devenir le document de référence de l'action communautaire.

Les 4 enjeux sont :

- Bien vivre ensemble à tous les âges
- Relever les défis de la transition écologique
- Accompagner l'économie innovante de proximité
- Coopérer et s'appuyer sur nos initiatives et savoir-faire pour relever les défis.



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n°956-115 du 04 février 1995 modifiée notamment son article 23 et le décret n°2000 -1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération,

Vu les statuts de Redon agglomération,

Considérant le travail de concertation conduit par la communauté d'agglomération depuis le lancement de la démarche auprès des communes membres et l'intérêt de fixer un cap à l'action communautaire en la formalisant dans un projet de territoire,

Considérant que ce projet de territoire avec ces 4 enjeux permet de définir des objectifs et des actions prioritaires et compatible avec les capacités financières de la communauté d'agglomération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

>D'approuver le projet de territoire sur la période 2021/2026

>D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

28.	SUBVENTIONS SPORTS ET LOISIRS	22-65
-----	--------------------------------------	--------------

Rapport de Monsieur Pascal NOURY, adjoint au Maire

Monsieur Pascal NOURY, adjoint au Maire, rappelle que chaque section s'est déclarée en association avec ses propres statuts, et adhère à la Fédération de la Saint Gaudence.

La commission « finances, affaires générales, développement économique, bâtiments communaux » réunie le 3 février et 10 mars 2022 propose de retenir pour chacune des associations adhérentes à la Fédération de la Saint Gaudence le mode de calcul suivant :

- une base part fixe de 816 € par association adhérente à la Fédération : cyclo-VTT-marche, St Gaudence Foot, Club St Gaudence basket , Judo Club , Tennis Club Allaire, Allaire Pétanque Club St Gaudence
- une base part variable comprise de 24.50 € par jeunes de moins de 18 ans. Pour cette part variable la subvention sera versée sur la base d'un état nominatif des jeunes licenciés.

SUBVENTIONS SAINT GAUDENCE
SECTIONS SPORTIVES

	Cyclo VTT Marche	Football	Basket	Judo	Tennis	Pétanque
Part fixe	816,00 €	816,00 €	816,00 €	816,00 €	816,00 €	816,00 €
Part variable	24,50 €	24,50 €	24,50 €	24,50 €	24,50 €	24,50 €
Nombre licenciés -18 ans	3	96	30	67	35	0
Total part variable mineurs	73,50 €	2 352,00 €	735,00 €	1 641,50 €	857,50 €	816,00 €
Nombre total adhérents	70	224	53	76	55	38
Total à verser	889,50 €	3 168,00 €	1 551,00 €	2 457,50 €	1 673,50 €	816 €
					TOTAL	
					10 555.5 €	

AUTRES
ASSOCIATIONS
SPORTIVES

	2022
SOCIOS - TRAIL DES JAMBES ALLAIRE	500,00
KARATE	500,00
REDON OLYMPIC CYCLISTE	300,00

Les subventions seront versées après instruction du dossier complet déposé par chaque association concernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de valider ces propositions,**
- **d'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,**

- de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

29.	DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 : SUBVENTIONS RELATIVES AUX STRUCTURES D'AIDE AUX PERSONNES	22-66
------------	---	--------------

Rapport de Madame Maryse PARIS, Adjointe au Maire :

Madame Maryse PARIS, Adjointe au Maire, expose que la commission « finances, bâtiments communaux, affaires générales » réunie les 3 février et 10 mars 2022 propose de fixer comme suit le montant des subventions relatives à l'aide aux personnes par la commune pour l'année 2022 :

	Moyenne heures	Taux horaire proposé	Total
PROXIM'SERVICES	3 960	0,37 €	1 465 €
ADMR	13 322,00	0,37 €	4 929 €

	Montant
FNATH	127 €
Secours Catholique	219 €
Secours Populaire Français (comité de Redon)	219 €
Aide Emploi Services	1 229 €
Restos du Cœur Ille et Vilaine	219 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

30.	DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 : AUTRES DEMANDES	22-67
------------	---	--------------

Rapport de Monsieur Michel SEILLER, Adjoint au Maire :

Monsieur Michel SEILLER, adjoint au Maire, précise que la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux et développement économique », réunie les 3 février et 10 mars 2022 a proposé de fixer comme suit le montant des subventions allouées par la commune pour l'année 2022 :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - Loisirs et Sociales 2022

NOM	MONTANT
associations dont le siège est basé à Allaire	
ACCA (Société chasse communale) (par chasseurs d'allaire)	210
Equilibre et Bien Etre	47
Sikour Ty Coueslé	204
Comité des Fêtes	1 100,00
CLARA (Club de Loisirs et d'Animation des Retraités d'Allaire)	1 072
APEL école Sainte Anne	400
Comité d'Animation EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)	227,00
A MA PORTEE	300
PECHE DETENTE COUESLE	160
Amicale laïque des parents d'élèves de l'Ecole Renaudeau	400,00
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d' Algérie)	420
associations dont le siège n'est pas basé à Allaire	
Solidarité Paysans Bretagne	47
Rêves de Clown	76,00
La ligue contre le cancer (Morbihan)	301
RÉS'AGRI (Agriculteurs du Sud-Est Morbihan)	413
Echange et Partage Deuil	47
FAVEC (association des conjoints survivants et parents d'orphelins)	100,00
Eau et Rivières de Bretagne	47
Asso régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix	47
Donneurs du sang	127,00
Le Souvenir Français (comité Allaire/La Roche-Bernard)	47,00
Alcool assistance (section Redon)	76,00
art &CO artisans et commerçants Allaire	800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider les propositions de la commission « Finances, affaires générales, bâtiments communaux, développement économique »,**
- **D'attribuer une subvention aux associations concernées pour le montant ci-dessus indiqué,**
- **De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.**

31.	DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022 : SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL	22-68
------------	--	--------------

Rapport de Monsieur Jean-Lou LEBRUN, Adjoint au Maire :

Monsieur Jean-Lou LEBRUN, Adjoint au Maire, expose que la commission « finances, bâtiments communaux, affaires générales » réunie les 3 février et 10 mars 2022 propose d'arrêter comme suit la politique culturelle de la commune pour l'année 2022.

CLAC	
fête de la bascule	4 000 €
politique culturelle de la commune	1 500,00 €
Vie associative	16 500,00 €
total	22 000,00 €
SHAKE HOUSE	6 000 € avec spectacle 750 € sans spectacle
LA COMPAGNIE DES VOIX	1 000 €
ON T'A VU SUR LA POINTE	204,00 €
BOUILLE DE MOME	1 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la politique culturelle de la commune en 2022,
- D'attribuer une subvention aux associations concernées conformément aux propositions ci-dessus,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document concernant ce dossier.

32.	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL (ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE DE L'ESPACE JEUNES)	22-69
------------	--	--------------

Rapport de Madame Séverine MAHE, Adjointe au Maire

Madame Séverine MAHE expose qu'un groupe de 12 jeunes ont réalisé une mission d'intérêt général pour le compte de la commune, à savoir assurer le service au repas des aînés. En contrepartie, il est proposé d'allouer une gratification de 400 € qui sera versée au Centre Social Intercommunal (CSI) qui gère le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer une gratification de 400 €
- de donner son accord pour verser cette somme au CSI, gestionnaire du budget
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant la présente décision.

33.	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'ALLAIRE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST JOSEPH DE SAINT JEAN LA POTERIE ANNEE SCOLAIRE 2021 2022	22-70
------------	--	--------------

Rapport de Monsieur Jean-Lou LEBRUN, Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Lou LEBRUN, Adjoint au Maire, précise qu'en application de la convention signée le 7 février 2006 et de l'avenant n°1 en date du 27 mars 2007 entre la commune d'Allaire et l'OGEC de l'école Saint Joseph de Saint Jean La Poterie, la participation financière de la commune pour les enfants domiciliés à Allaire et scolarisés à l'école Saint Joseph de Saint Jean La Poterie dans le périmètre d'application de la convention du 7 février 2006 et l'avenant n°1 du 27 mars 2007 définit le périmètre comme suit : les villages de la Cormenais, la Ville Courte, la Giraudaie, la Méaudaie, les Grêles, la Piltais, le Vau de Pierre, Kerfouesnel, Lann Fouesnel, Le Clos Panelier, le Vaubio, le Temple, la rue de la Bande de l'Alouette. Les familles résidant au sein de ces villages ou de ce périmètre conservent le choix du lieu de scolarisation de leurs enfants (écoles St Joseph de St Jean La Poterie ou Ste Anne d'Allaire).

La participation (sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique d'Allaire), s'élève à :

Année scolaire 2021-2022 :

- 4 élèves scolarisés en classe maternelle soit 4 x 1 352.56 € = 5 410.24 €
- 3 élèves scolarisés en classe primaire soit 3 x 481.64 € = 1 444.92 €

TOTAL 6 855.16 €

Le coût de scolarisation de l'élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école Renaudeau inclut également les dépenses liées à l'Arbre de Noël, les fournitures scolaires et les rencontres inter-écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser le versement d'une participation financière pour les enfants scolarisés à l'école Saint Joseph de Saint Jean la Poterie d'un montant de 6 855.16 € pour l'année scolaire 2021-2022,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.**

21 AVIS FAVORABLES
3 CONTRE
2 ABSTENTIONS

34.	ACQUISITION DE LA PARCELLE YC 177 GREZ DU ROCHER	22-71
------------	---	--------------

Rapport de Monsieur Jean-Paul GAUTIER, Adjoint au Maire

Monsieur Jean Paul GAUTIER, adjoint au maire, explique que la commune a été consultée par Maître Vincent POIRAUD, notaire, afin d'exercer son droit de préemption.

Il s'agit de la vente de la parcelle YC 177 – 9 690 m², située sur une zone N au PLU – Espaces boisés classés, au lieu-dit Grez du Rocher à Allaire, parcelle qui jouxte les parcelles YC 184 qui appartient à la commune et YC 182 parcelle en cours d'acquisition.

Le prix de vente est fixé à 3 000 € + frais 700 €.

La commission « urbanisme, voirie » réunie le 29 mars 2022 a émis un avis favorable à cette acquisition.

- Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle boisée pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**> D'ACQUERIR la parcelle YC 177 pour un prix net vendeur de 3 000 € + Frais de 700€,
> DE CHARGER l'office notarial de Maître Vincent POIRAUD, sis à 4 bis Place du Sanitat C.S 70524 – 44 105 NANTES Cedex 4 de mener à bien cette opération,
> D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.**